

Conditions générales de vente

des séjours et retraites au Refuge d'Akita

Remarque liminaire : Les présents statuts s'appliquent de manière identique aux hommes et aux femmes. L'utilisation systématique du masculin ne préjuge pas du sexe des personnes visées.

Article 1 : **Objet**

Les conditions générales des séjours et retraites au Refuge d'Akita s'appliquent dans le cadre des relations entre « le Client » d'une part, et Arlette Agassis, ci-après dénommée « l'Organisateur » d'autre part.

Article 2 : **Offre**

Après avoir pris contact par téléphone avec la personne intéressée, l'Organisateur lui envoie une offre par mail. Cette offre inclut tous les services, frais pédagogiques et/ou d'accompagnement, mentionnés lors de l'appel téléphonique, et les tarifs.

Article 3 : **Prix**

Le Client bénéficie des tarifs dûment mentionnés dans l'offre. Ces tarifs ne souffrent d'aucune réduction, en dehors de celles éventuellement convenues entre l'Organisateur et le Client au moment de l'établissement du devis.

Aucun remboursement n'est accordé pour les prestations non utilisées (absence ou changement de dernière minute), les départs anticipés et/ou les arrivées tardives du Client.

Les frais de transport et d'arrivée/départ au Refuge d'Akita sont à la charge du Client..

Article 4 : **Inscription**

Le Client s'inscrit en remplissant le formulaire d'inscription en ligne. Il est ensuite invité à procéder au règlement de son inscription selon le mode de paiement choisi.

La confirmation électronique du formulaire est équivalente à une signature manuscrite et constitue un engagement entre les parties, sauf cas de force majeure dûment attesté.

Article 5 : **Règlement**

Le Client règle le montant du séjour en totalité à l'inscription ou en plusieurs versements mensuels - une majoration de prix est appliquée en cas de paiement en plusieurs versements.

Article 6 : **Mode de paiement**

Le Client peut procéder au règlement de son inscription en Euro par carte bancaire (cartes nationales et internationales), prélèvement SEPA (zone EURO), Apple Pay, Google Pay et Amazon Pay.

Article 7 : **Frais de rappel**

Tout retard de paiement sera assujéti d'une taxe après 30 et 60 jours de retard.

En cas de retard de paiement de plus de 60 jours, le séjour sera suspendu jusqu'au règlement de la somme due. Tout retard de paiement de plus de 90 jours entraînera la suspension définitive du séjour et des prestations, le solde de la facture restant dû.

Article 8 : **Annulation**

En cas d'annulation à l'initiative du Client dans les quatorze (14) jours calendaires suivant son inscription, l'intégralité du montant versé est remboursé au Client

En cas d'annulation à l'initiative du Client entre le quinzième (15) jour calendaire suivant son inscription et le trentième (30) jours calendaire avant le début du séjour, vingt pour cent (20%) du montant revient à l'Organisateur.

En cas d'annulation à l'initiative du Client dans les trente (30) jours calendaires avant le début du séjour, aucun remboursement n'est octroyé au Client et la totalité du montant du séjour est due, sauf en cas de force majeure dûment attesté par écrit (email ou courrier postal).

Aucun remboursement n'est accordé si le Client quitte le Refuge d'Akita durant le séjour.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, aux sens reconnus par la loi.

Article 9 : **Autorisation**

Si le client accepte d'être photographié ou filmé durant le séjour, il accepte que les images soient utilisées dans le cadre de la communication de l'Organisateur.

Article 10 : **Sécurité**

Le Client s'inscrit au séjour sous sa propre responsabilité. Il s'engage à respecter les mesures de sécurité prescrites par l'Organisateur. Le non-respect de ces mesures peut entraîner son expulsion sans indemnité.

L'Organisateur s'engage à fournir le maximum de sécurité au Refuge d'Akita, mais ne peut être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Article 11 : **Assurance**

Le Client est tenu d'être au bénéfice d'une assurance RC. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, vol, etc. survenu avant, pendant ou après le séjour, y compris durant les trajets.

Article 12 : **Responsabilité**

N'étant pas en mesure d'assumer la surveillance d'un Client suivant un traitement médical important, l'Organisateur invite celui-ci à demander un avis auprès de son médecin, psychiatre, etc.

Article 13 : **Confidentialité**

Les données utilisées pour les inscriptions ne sont à aucun moment destinées à être vendues, commercialisées ou louées à des tiers.

Article 14 : **Litiges**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre, après épuisement des voies amiables, à l'appréciation du Tribunal de Lons-le-Saunier (Jura, France).